Image not found or type unknown

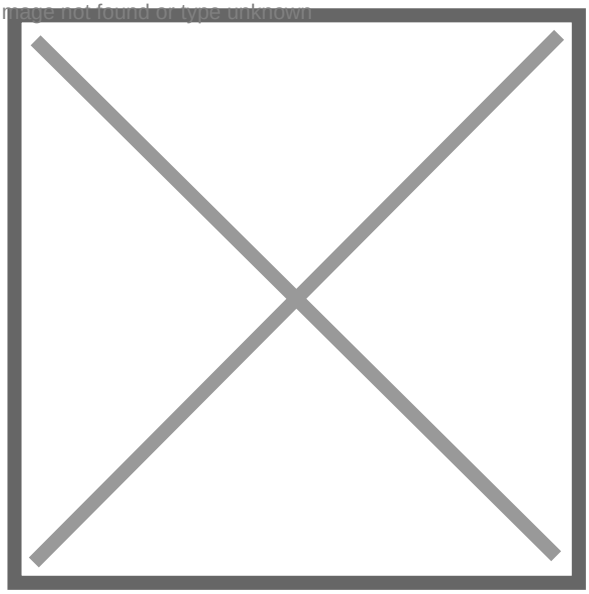

# Partage de l'assurance vie

Par **bernard2000**, le **18/02/2018** à **14:38**

Bonjour,

J’aimerais avoir votre avis :

Mon père a souscrit une assurance vie à 71 ans avec un capital au départ de 80.000 €, pour ces 2 enfants.
Maintenant au bout de 10 ans il y a 100.000 € environ.

Il souhaiterait que cette somme soit partagée de son
vivant.

Mais, à la banque, on lui conseille de prolonger ce contrat car comme le contrat au départ a été fait au dessus de ces 70 ans, il faut sur 70.000 € payer une taxe à l’état de 14.000 € (20 %) donc sur ces 10 années, le bénéfice serait de 100.000 € – 14.000 € – 3.000 € de frais d’ouverture le tout = 3.000 € de bénéfices sur 10 ans, ce qui est très peu, car dans le contrat que j’ai lu, on ne parle pas des 20 % sur 70.000 €.

Ce qu’il souhaiterait faire c’est de tout mettre sur son compte chèque et progressivement faire une donation manuelle à ces 2 enfants.

Cordialement.

Cachalots.

Par **goofyto8**, le **18/02/2018** à **17:13**

bonjour,

[citation]Ce qu'il souhaiterait faire c'est de tout mettre sur son compte chèque et progressivement faire une donation manuelle à ces 2 enfants.
[/citation]

Il faut qu'il demande à la banque **un rachat total** .
Dans ce cas, la somme sera disponible sur un compte chèque et il pourra réaliser ses donations.

Par **Visiteur**, le **18/02/2018** à **19:49**

Bsr,
Vous avez été bien mal renseignés.
Les fraus d'ouvertyre ont été déduuts au départ.

1/Fermer ce contrat n'entraine pas de frais.
Sur les 20.000 d'intérêts, abattement 4600 €impôt forfaire de 7.5% = 1155€ ou déclaration des 15400€... + csg.crds

2/En cas de décès du titulaire du contrat, 31.500 euros sur ces 80.000 sont exonérés de droits de succession, les 20.000 € d'intérêts sont également exonérés.
Donc 50.500 vous seront transmis sans droits.
Les 49.500 restant seront taxables, soit 24.750 chacun, qui entreront dans l'abattement de 100.000 € existant entre parents et enfants...Impôts zéro.

Par **bernard2000**, le **18/02/2018** à **20:55**

Bonjour,

Merci pour vos réponses.

Cordialement

Cachalots

Par **chaber**, le **19/02/2018** à **11:40**

bonjour

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

consultez le lien ci-dessous très instructif

https://www.legavox.fr/blog/la-chascuniere/fiscalite-assurance-24746.htm

Par **chaber**, le **19/02/2018** à **15:19**

bonjour

consultez le lien ci-dessous très instructif

https://www.legavox.fr/blog/la-chascuniere/fiscalite-assurance-24746.htm

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés